



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1147

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Jardin partagé Champverdoyant", sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 2 rue Frère Benoît à Lyon 9e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1147 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC  
L'ASSOCIATION "JARDIN PARTAGE  
CHAMPVERDOYANT", SISE 204 AVENUE BARTHELEMY  
BUYER A LYON 9E POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN  
TERRAIN COMMUNAL SITUE 2 RUE FRERE BENOIT A  
LYON 9E (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a entrepris en 2016 l'aménagement d'un jardin partagé au sein du parc de Champvert en bordure de l'avenue Barthélémy Buyer. Le jardin est organisé en plusieurs espaces clos et mis à disposition de l'association « Jardin partagé Champverdoyant », les cheminements et l'espace de convivialité et de pique-nique étant maintenus dans l'espace public.

L'association s'est rapprochée de la Ville de Lyon afin d'étendre l'emprise du jardin et pouvoir intégrer son espace de compostage.

La convention d'occupation temporaire signée entre la Ville de Lyon et l'association jardin partagé Champverdoyant arrivant à échéance à la fin de l'année (avant la tacite reconduction), il est proposé d'anticiper le renouvellement de la mise à disposition du terrain pour un usage de jardin partagé afin d'intégrer un espace de 15 m<sup>2</sup>. Cet espace intégré à la convention était auparavant occupé par un panneau publicitaire qui a été retiré et dont la convention n'a pas été renouvelée.

Il est ainsi proposé la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain de 512 m<sup>2</sup> à usage de jardin partagé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 31 septembre 2024. Aussi, cette nouvelle convention annule et remplace la convention en cours.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle dudit terrain a été évaluée par la direction centrale de l'immobilier à 3 072 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association Jardin partagé Champverdoyant, sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9<sup>ème</sup>, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET